

AVIS

**DE LA COMMISSION PARITAIRE
INTERPROFESSIONNELLE REGIONALE DE
L'EMPLOI Provence Alpes Côte d'Azur
(COPIRE PACA)**

**SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT BESSON
SUR LA VALORISATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE (VAE)**

COPIRE PACA – Janvier 2009

1. INTRODUCTION

2. AVIS

3. COMPOSITION DE LA COPIRE PACA

1. Introduction

La Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi PACA (COPIRE) mis en place par le protocole d'accord du 6 juillet 1992, en application de l'accord national interprofessionnel du 3 juillet 1991, est l'outil paritaire régional d'approche des problèmes d'emploi et de formation professionnelle. Dans ce cadre, elle se donne pour vocation :

- La réflexion et la concertation en amont des interventions des diverses institutions.
- Le suivi des actions économiques et sociales en aval des interventions régionales.

Lors de la parution des conclusions du rapport BESSON sur la VAE, la COPIRE PACA s'est emparée de cette opportunité pour traiter de ce sujet et débattre des modalités de mise en œuvre de ce dispositif de certification, de ses qualités et de ses possibles améliorations. Les partenaires sociaux ont unanimement marqué leur attachement à la Valorisation des Acquis de l'Expérience, outil essentiel de la formation professionnelle tout au long de la vie qui complète par les savoir-faire les classiques évaluations des connaissances.

Il ne s'agit pas ici de dénigrer l'une ou l'autre des méthodes de certification mais bien de noter leur complémentarité et l'utilité de leur usage pour une formation professionnelle plus équitable et plus efficace.

A la suite de cet avis de la COPIRE PACA sera diffusée un Charte des Bonnes Pratiques de la VAE, afin de réaffirmer les priorités des partenaires sociaux et leurs préconisations pour l'avenir de ce dispositif de certification.

Nous sommes à ce titre heureux de vous proposer cet avis qui a recueilli l'unanimité des membres de la COPIRE PACA, illustrant à nouveau les capacités du dialogue social territorial.

Le Vice Président de la COPIRE PACA



Dominique BLANC

Le Président de la COPIRE PACA



Daniel SALOMON

2. AVIS

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif de certification apprécié des partenaires sociaux qui permet de favoriser la valorisation et la mise en lumière de compétences et de savoir-faire parmi les salariés, au delà des schémas classiques de la formation initiale. La VAE constitue un outil proche des besoins exprimés dans les entreprises, aussi bien par les employeurs que par les salariés, de pragmatisme, de reconnaissance et d'équité.

A ce titre, la COPIRE PACA a pris connaissance avec beaucoup d'attention du rapport BESSON et de ses conclusions. Les partenaires sociaux partagent globalement l'analyse qui est faite des difficultés rencontrées dans le développement de la VAE. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et les objectifs fixés ne sont pas atteints. Bien qu'en diminution, le taux de déperdition des candidats tout au long de la procédure est particulièrement préoccupant et peut s'expliquer par de multiples facteurs :

- Mauvaise information et orientation des candidats à la VAE
- Complexité des procédures
- Insuffisances de l'accompagnement
- Accès inégal à la certification en fonction des métiers et filières

Toutefois, la COPIRE PACA réfute toute position pessimiste sur l'avenir de la VAE et, dans la perspective d'un nouvel accord interprofessionnel sur la formation professionnelle, réaffirme son attachement à ce dispositif de certification qui – manifestement – monte en puissance et commence à porter ses fruits. La commission souhaiterait à ce titre disposer d'une analyse succincte des échecs et des interruptions prématurées. Cela permettrait, au delà des statistiques, de faire évoluer favorablement la VAE. Il convient de rappeler que la VAE est encore jeune et qu'elle représente un progrès significatif vis-à-vis de la prédominance accordée à la délivrance des diplômes de la formation initiale ou professionnelle. Il est donc capital de rester mesuré après un premier bilan chiffré et de se donner les moyens de lever les obstacles qui ralentissent son développement. Des pistes de progression se dessinent tout au long du cheminement que le salarié suit pour aboutir à la VAE :

- Un pré-accompagnement efficace est essentiel. Un certain flou perdure aujourd'hui quant à cet ensemble de prestation délivré au salarié (information / validation de projet / orientation). La solidité de cette étape permettrait de réduire sensiblement le nombre d'abandons en cours de procédure, mais aussi d'assister les salariés les moins enclins à se confronter aux procédures administratives parfois complexes. A l'heure actuelle, cette prestation n'est pas encadrée juridiquement, difficilement finançable et pourtant essentielle. La COPIRE PACA va – à ce titre – produire une charte des bonnes pratiques du pré-accompagnement VAE afin de fournir un cadre de référence aux organismes financeurs de la formation professionnelle et les encourager à s'engager dans ce sens.
- L'accompagnement à la VAE se doit d'être qualitativement sans concession. L'esprit même de la VAE consiste en une démarche proche du terrain et de la réalité de l'activité professionnelle. Il s'agit effectivement d'une voie de certification à part entière et le refus par principe des demandes de VAE, pour quelque raison que cela soit, restent des pratiques inacceptables que les partenaires sociaux condamnent fermement.

- L'évaluation qui conduit à la certification doit s'appuyer davantage sur les compétences et savoir-faire professionnels constatés en situation, modalité qui correspond parfaitement à l'objet de la VAE. L'abandon progressif de cette pratique est d'autant plus préjudiciable qu'elle pénalise prioritairement les bas niveaux de qualification, cible pourtant essentielle de la VAE.
- Les difficultés rencontrées pour constituer des jurys de professionnels en activité, employeurs et salariés, posent également question. La raison principale réside sans aucun doute dans la non-indemnisation des jurys, la charge de leur mise à disposition reposant exclusivement sur les entreprises qui les emploient.

En conséquence, la COPIRE PACA marque son attachement à la Validation des Acquis de l'Expérience et salue le travail réalisé pour la constitution du rapport BESSON. Toutefois, les partenaires sociaux constatent l'absence d'information sur les ruptures et de mandent à ce que soient mobilisés les moyens nécessaires pour accompagner la montée en puissance d'une VAE qui a montré son intérêt et son efficacité. Au-delà des solutions proposées par le rapport BESSON, il convient – grâce à des actions globalement simples et peu coûteuses – de permettre aux salariés qui le souhaitent de bénéficier de façon optimale de ce dispositif unanimement encouragé par les partenaires sociaux.

3. Composition de la COPIRE

Membres de la COPIRE	
Collège Salariés	Collège Entreprises
M. BARSAMIAN (CFDT)	M. ALFONSI (MEDEF)
M. MAGNE (CFDT)	M. CASSAR (MEDEF)
M. CORBELLA (CFE-CGC)	M. GAISSET (MEDEF)
M. GIRIBONE (CFE-CGC)	M. ROSSI (MEDEF)
M. BIANCO (CFTC)	M. SALOMON (MEDEF) – Président
M. SCHIANO (CFTC)	M. DERDERIAN (CGPME)
M. COTTET (CGT)	M. MOUROUX (CGPME)
M. THIEME (CGT)	M. REBOUL (CGPME)
M. BLANC (CGT-FO) – V.Président	M. FEVRIER (UPAR)
M. FAÏZ (CGT-FO)	M. BOERO (UPAR)

En gras, les membres du Directoire